

ÉDITORIAL

L'École et les services publics : notre priorité !

Le Gouvernement n'a rien appris, ces deux dernières années, de la crise sanitaire et du besoin de services publics. Dans l'Éducation, rien n'est fait pour résorber la pénurie croissante de personnels titulaires. Les politiques menées témoignent d'un refus obstiné de rendre nos métiers attractifs et de la volonté de saper le Service public d'Éducation : la promesse non tenue d'une revalorisation historique, la réforme de la formation initiale, qui dégrade encore les conditions d'entrée dans le métier, la réforme du lycée, machine à supprimer des postes et à reproduire les inégalités... Où est la prétendue priorité donnée à l'École ? Depuis 2017, 7 900 emplois d'enseignants ont été supprimés dans le Second degré Public, soit l'équivalent de 175 collèges rayés de la carte. Dans l'académie de Versailles, 33 postes sont

supprimés pour la prochaine rentrée, malgré les 3 081 élèves supplémentaires à accueillir. Comment l'Administration entend-elle répondre aux besoins ? Par des heures supplémentaires toujours plus nombreuses et un service complet imposé aux stagiaires ! Les conditions d'enseignement et la formation sont sacrifiées, au nom de principes purement budgétaires.

Continuons d'exiger des moyens pour l'Éducation ! Jeudi 17 mars, agissons ensemble, par la grève et la manifestation, pour les salaires et les pensions !

Mutations : toujours plus d'opacité !

Transparence sur les résultats, multiplication des dispositifs d'information aux demandeurs, accompagnement individualisé : tel est le monde idéal décrit dans la circulaire rectorale. Pourtant, la réalité est à l'opposé et les droits des personnels ont régressé comme jamais, avec la loi dite « de Transformation de la

Fonction publique » : absence de consultation des organisations syndicales sur les règles du mouvement, rétention délibérée d'informations, freins à l'information de la Profession, calendrier scandaleusement précipité, au risque de dégrader encore la gestion des personnels, réponses type pour notifier les refus de bonifications au titre du handicap, recours entravés... Un tel déni du dialogue social est révélateur du mépris envers les personnels et les organisations syndicales. Le SNES-FSU reste déterminé à obtenir toute la transparence dans les opérations de mouvement, le respect des personnels et l'abrogation de la loi dite « de Transformation de la Fonction publique » .

Plus que jamais, faites confiance au SNES-FSU pour votre demande de mutation !

*Marie Chardonnet,
Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux
du SNES-FSU Versailles*

RETROUVEZ TOUS NOS CONSEILS EN VIDÉO !

Dans le souci de toujours mieux vous conseiller et vous accompagner dans le cadre de votre demande de mutation, le SNES-FSU Versailles vous propose une série de vidéos :

- Principes généraux du mouvement : nombre de vœux, types de vœux, ZR, complément de service...
- Le fonctionnement du mouvement, nos conseils de stratégie et les erreurs à ne pas commettre.
- Le fonctionnement de l'extension ; comment l'éviter ?
- Tous nos conseils pour les participants obligatoires.
- L'Éducation prioritaire : présentation générale, bonifications d'entrée, bonifications de sortie.
- Le mouvement spécifique académique.

→ TZR : missions, conditions d'emploi, affectations, indemnités...

→ Formuler ses vœux de zone de remplacement.

→ Quelle stratégie adopter si on est soumis à une mesure de carte scolaire ?

→ Les situations familiales : dans quels cas peut-on les faire valoir et quelle stratégie adopter ?

→ Le SNES-FSU à vos côtés : le travail des militants et des commissaires paritaires, les outils à votre disposition...

→ Et d'autres à venir !

Pour retrouver toutes nos vidéos, rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://r.snes.edu/videosIntraVers2022> ou scannez le QR code ci-contre.

Ces vidéos sont un complément à la présente publication. Nous vous invitons

donc à visionner celles qui correspondent à votre situation, pour tenter de mieux comprendre le mouvement intra. Bien évidemment, chaque situation étant unique, il conviendra dans tous les cas de nous contacter pour faire un point précis sur votre demande et vous assurer que votre stratégie est optimale, que vous n'avez pas oublié de pièces justificatives...

Bon visionnage et à très vite par téléphone, par mail ou en visio lors de l'une de nos réunions !



Scannez-moi

